

**DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
COMMUNE DE BLAUSASC ET PEILLON**

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

À

**UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION,
D'EXTENSION, ET DE CESSATION PARTIELLE D'ACTIVITE
POUR L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE « LES MARNES ».**

Du lundi 14 mai 2018 au mardi 12 juin 2018

CONCLUSIONS ET AVIS

DESTINATAIRES : - Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
 - Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice

1. Objet de l'enquête

La société VICAT, maître d'Ouvrage (M.O) dans ce dossier, a déposé une demande de renouvellement d'autorisation pour une durée de 30 ans, d'extension et de cessation partielle d'activité, en date du 12 décembre 2016, pour l'exploitation de la carrière dite « Les Marnes », sur le territoire des communes de Blausasc et Peillon.

La société VICAT souhaite poursuivre l'exploitation de la carrière « Les Marnes » en exploitant à la fois la partie Nord et la partie Sud de la carrière par six phases quinquennales. Les enjeux pour l'exploitant sont :

- Le **renouvellement et l'extension** pour une durée de **30 ans** de l'autorisation d'exploiter la carrière de roche massive Les Marnes pour une superficie totale de **87,5 ha** et production maximum de **2 000 000 t/an**,
- La cessation partielle d'activité** sur les zones « Usine » et P10 / P11 pour une surface totale de 39,1 ha,
- Utilisation ponctuelle d'**une installation de concassage mobile**. Puissance comprise entre 200 et 550 kW,
- Le défrichement** de 25,6 ha de Pinède de Pin d'Alep (Demande d'autorisation de défrichement réalisée séparément).

Les enjeux principaux identifiés sont :

- Le transport, la circulation des poids lourds, et les conditions de desserte sur la RD21.
- Les commodités de voisinage avec les tirs de mines (bruit, vibrations) et le ressenti des riverains.
- L'impact de l'exploitation sur l'accumulation des eaux pluviales dans les bassins de retentions.
- La gestion des émissions de poussières produite par l'exploitation et leurs impacts cumulés avec d'autres activités connexes ou d'autres projets connus.
- L'impact paysager.
- L'impact sur la faune et la Flore.
- Les servitudes et les travaux de remise en état du site.

Cette Enquête Publique permet de consulter la population sur la reconduction de l'exploitation de la carrière. Elle doit donner un avis sur ses inconvénients mais de même donne son avis sur les aspects positifs de cette exploitation.

2. Analyse du Projet

2.1. Le Dossier

L'étude du dossier montre que le contenu renferme les informations, études, et expertises requises par la réglementation.

Le rapport référencé DREAL_06_20171102_2_vicat_recev et SPR-UCIM-2017-16 14 en date du 28 novembre 2017, de l'inspection des installations classées a déclaré que le dossier présenté par la société VICAT peut être estimé complet.

Le commissaire enquête après analyse du dossier a pu constater l'excellente qualité du contenu, et l'exhaustivité des informations présentées.

2.2. L'intérêt général du projet

L'intérêt général de ce projet :

L'objectif de ces demandes est de pérenniser l'apport de marnes équilibrées chimiquement pour les besoins de la cimenterie. En effet, le gisement de la carrière « Les marnes » se distingue en deux qualités de marnes chimiquement différentes :

- Les couches supérieures composées de marnes à fort indice silicique (Eocène et marnes supérieures),
- Les couches inférieures sont composées de marnes à faible indice silicique (Marnes inférieures).

Ces différentes qualités de marnes ne peuvent être utilisées seules mais doivent être mélangées dans des proportions précises afin de répondre aux exigences du processus industriel de fabrication du ciment artificiel. Dans un délai maximum de deux ans, la géométrie et le phasage d'exploitation de la carrière ne permettront plus l'accès et l'extraction équilibrés de ces deux qualités de marnes indispensables à la constitution du « cru », première étape de la fabrication du ciment.

La présente demande d'autorisation doit donc permettre d'obtenir un nouvel arrêté préfectoral de renouvellement et d'extension de la carrière « Les Marnes » ainsi que la modification de son phasage d'exploitation. La durée totale d'exploitation prévue est de 30 ans.

Une piste DFCI sera également créée au sud de la carrière, en remplacement de la piste DFCI actuelle qui se trouve dans l'emprise d'extension de la carrière.

3. Avis des Services destinataires du projet, de l'Autorité Environnementale (Ae), et du Conseil Municipal des Communes d'implantation du projet

Les notifications pour Avis ont été transmises en début d'année 2018 aux Services destinataire du projet et à l'Autorité environnementale (Ae) de la DREAL. L'information en date du 16 mars 2018 relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale émise dans le délai imparti de 2 mois, cette information ayant été adressée à la société VICAT par lettre du 16 mars 2018 et publié sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes

Le commissaire Enquêteur :

L'Ae n'ayant pas émis d'avis dans le délai réglementaire de deux mois, son avis est sans observation. Cette absence d'observation de l'Ae peut être considérée comme un Avis « *favorable* » à ce projet.

L'INAO émet un avis « *favorable* » pour les modalités de réalisation de ce projet de carrière dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Le conseil municipal de la commune de La Turbie et de Cantaron ont émis à l'unanimité un avis « *favorable* » et celui de Peillon et Peille ont votés pour un « *avis favorable* » avec des recommandations. Ces recommandations sont prises en compte dans la réponse du M.O au rapport de synthèse, lequel a adressé à chacun thème associé une réponse satisfaisante dans la mesure où VICAT peut être acteur dans la mise en œuvre de ces recommandations.

4. Observations du Public

La mobilisation du public a été soutenue pour cette enquête. A noter le volontarisme des administrés qui se sont déplacés pour faire connaître leur avis tous « favorable », mais aussi avec des recommandations et des observations bien étoffées.

L'ensemble des observations du public sont « favorable » à ce projet, sur les 33 avis « favorable" il y a eu 17 avis « favorable" avec des recommandations qui portent essentiellement sur :

- L'impact de la circulation des poids lourds et la régulation de leur flux routiers.
- Le ressenti de la population aux bruits, vibrations, poussières dans le périmètre de la carrière.
- La gestion des eaux pluviales par les bassins de décantation de la carrière en période de fortes pluies.
- Les émissions de poussières et leurs impacts cumulés avec d'autres activités connexes ou d'autres projets connus.
- Des interrogations sur le réaménagement des pistes et sentiers en fin d'exploitation.

5. Motivation personnelle du Commissaire Enquêteur

L'étude d'impact

L'analyse du dossier m'a permis de constater sur la forme, l'excellente qualité du contenu, l'exhaustivité des informations présentées, et l'argumentation développée sur le fond dans l'étude d'impact qui explicite clairement les raisons du choix du projet, et comporte les rubriques exigées par le code de l'environnement.

Mon Analyse

Je considère que ce projet répond aux critères suivants :

- Le Maître d'Ouvrage (VICAT) a bien examiné chaque remarque et répond de manière satisfaisante à l'ensemble des observations du public et avec force de propositions.
- Après ma visite sur les lieux, et fort de ma proposition, le chef du projet représentant le M.O a donné son accord pour faire part aux administrés des communes concernées de ma préconisation de mettre des capteurs de bruit et sismographes pour les riverains qui le souhaitent. D'adjoindre des capteurs de particules pour les riverains des hameaux encerclant le périmètre d'excavation de blausasc et de Peillon.
- Le M.O qui participe régulièrement à la réunion annuelle de la Commission Local d'Information (CLI) et de Surveillance ou sont invités les associations, les riverains, et les représentants des communes locales, propose de mettre en œuvre et d'évoquer à cette réunion, certaines des recommandations du public, tel que l'adaptation des réseaux de surveillance du bruit, vibration, et les retombées de poussières faisant suite aux attentes des riverains concernés par les zones d'exploitation les plus proches, et un compte rendu sur le curetage des bassins de rétention / décantation.
- Toutes les remarques enregistrées durant l'enquête ont reçu une réponse de la part du M.O
- L'ensemble des observations du public (environ les 2/3 des avis) sont « favorable » à ce projet.
- Les autres avis « favorable" avec des remarques, portent essentiellement sur les thèmes suivants :
 - 1-L'impact de la circulation des camions et la régulation de leur flux par le contrôle de leur vitesse dû au risque accidentogène dans certaines zones de l'infrastructure routière (RD21), et qui fera l'objet d'une recommandation par le Commissaire Enquêteur dans ses conclusions et avis.
 - 2- Le ressenti de la population, et particulièrement celui des riverains des hameaux encerclant le périmètre d'excavation de blausasc et Peillon, qui est principalement dû aux tirs de mines, qui génèrent du bruit, des vibrations, et des poussières pendant l'exploitation de la carrière. Ces remarques feront l'objet d'une recommandation par le Commissaire Enquêteur dans ses conclusions et avis.

3-Suite à un évènement pluvieux et exceptionnel en 2005, des remarques ont portées sur la gestion des eaux pluviales par les bassins de décantation et de rétention dans la carrière de Marnes. Ces remarques feront l'objet d'une recommandation par le Commissaire Enquêteur dans ses conclusions et avis.

4-La gestion des émissions de poussières et leurs impacts cumulés avec d'autres activités connexes ou d'autres projets connus. Ce sujet qui est plus global que la demande d'autorisation d'exploitation et de défrichement de la carrière des Marnes pourra être traitée dans le cadre du Plan de Prévention Atmosphérique des Alpes Maritimes qui a une portée globale et transversale, et à ce titre la carrière des Marnes est déjà soumise à ce suivi global et respecte les mesures qui en résultent.

6. Conclusions

Après mon analyse avec les points énumérés ci-dessus, je conclus que :

Ce projet présente un intérêt général, pour les administrés des communes de Blausasc et Peillon, et les communes limitrophes. L'activité de la cimenterie VICAT de la Grave de Peille représente 110 emplois directs et quelque 400 emplois indirects.

La carrière « Les Marnes » de la même manière que les autres carrières VICAT « Les Clues » et « Santa Augusta » sont clairement identifiées et cartographiées dans le Schéma Départemental des Carrières des Alpes-Maritimes comme gisements d'intérêt départemental devant être préservé pour répondre aux importants besoins de l'activité cimentière (cf. Extraits du SDC en annexe 10).

La visite des lieux a permis de proposer au M.O de mettre des capteurs de bruit et sismographes pour les riverains. Adjoindre des capteurs de particules pour les riverains des hameaux encerclant le périmètre d'excavation de blausasc et de Peillon.

Le dossier qui a été mis à la disposition du public était clair et compréhensible.

L'Enquête Publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et conformément aux textes en vigueur.

Le Maître d'Ouvrage (M.O) a bien examiné chaque remarque et ses réponses sont satisfaisantes, et il a bien pris en compte tous les aspects recensés dans l'étude d'impact.

Le M.O a répondu au PV de synthèse par un « Mémoire » détaillés, pertinentes, et motivés aux observations du public, et propose de mettre en œuvre certaines des recommandations du public.

Le M.O participe régulièrement à la Commission Local d'Information (CLI) et de Surveillance.

Le bilan bénéfices / dérangement énoncés ci-dessus me semble largement positif.

Compte tenu d'une part, des avis et observations favorables des Services destinataires du projet, d'autre part, vu les réponses (Mémoire) détaillées, pertinentes, et motivées du Maître d'Ouvrage (VICAT) aux observations du public, et après ma propre analyse et avis sur ce projet, je considère que la demande de renouvellement d'autorisation pour une durée de 30 ans, d'extension et de cessation partielle d'activité, pour l'exploitation de la carrière dite « Les Marnes », sur le territoire des communes de Blausasc et Peillon **est recevable et à l'avantage des administrés.**

Avis du commissaire enquêteur

Compte tenu des éléments exposés dans mes conclusions ci-dessus et ceux énoncés précédemment dans mon rapport, j'émet un

AVIS FAVORABLE

à la demande d'autorisation pour la demande de renouvellement d'autorisation pour une durée de 30 ans, d'extension et de cessation partielle d'activité, pour l'exploitation de la carrière dite « Les Marnes », sur le territoire des communes de Blausasc et Peillon.

Avec les trois (3) recommandations :

- 1- Mettre en place un document de suivi annuel du curetage des bassins de rétention/décantation de la carrière « des Marnes », le rendre consultable par les communes de Blausasc et Peillon, et présenter ce document de traçabilité aux réunions de la Commission Locale d'Information (C.L.I).
- 2- Que la société VICAT soit impliquée avec les municipalités de Blausasc, Peillon et Peille, pour approfondir la question de la régulation de vitesse des camions (poids lourds cimenterie) sur le secteur routier à tendance accidentogène. De même, à l'initiative commune, qu'il soit mise en œuvre une étude de la faisabilité d'un accès routier plus direct entre la pénétrante du Paillon et la cimenterie VICAT.
- 3- Adapter et compléter les réseaux de surveillance du bruit, des retombées de poussières, et des vibrations actuelles en mettant des capteurs de bruit, sismographes et capteurs de particules pour répondre aux attentes des riverains des hameaux encerclant le périmètre d'excavation de la carrière 'Les Marnes ». Présenter ses résultats aux réunions de la Commission Locale d'Information (C.L.I).

Fait à Vallauris, le 11 juin 2018

Le commissaire enquêteur

Georges REVINCI

